

JG/FS

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'EMPLOI

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

Sous-Direction de la Maternité
de l'Enfance et des Actions
Spécifiques de Santé

DGS/ 624 /2D

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE

14 AVR. 1987

8, avenue de Ségur - 75700 PARIS
Tél. : 47.65.25.00

Personne chargée du dossier : Mle GARCINI

Poste : 25.35

LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'EMPLOI

A

MESSIEURS LES PREFETS, COMMISSAIRES
DE LA REPUBLIQUE DES DEPARTEMENTS
Directions départementales des
affaires sanitaires et sociales

OBJET : Prévention et traitement des toxicomanies
Chapitre 47-15, article 10 du budget de l'Etat.

La circulaire DGS/963/2D du 28 juillet 1986 a permis de procéder à une première évaluation quantitative de l'activité des centres d'accueil, de soins et de post-cure pour toxicomanes, qui sont financés sur le chapitre 47-15, article 10 du budget de l'Etat.

Ce premier travail portant sur les années 1984 et 1985 a permis d'effectuer une approche du système existant et a notamment fait connaître les moyens mais aussi les difficultés de ces institutions. Les conclusions de cette enquête vous seront d'ailleurs prochainement communiqués.

Dans cette même optique et toujours afin de mieux maîtriser le dispositif de lutte contre la toxicomanie, je vous demanderai de me renvoyer, après les avoir remplis de la façon la plus exacte et la plus précise possible, les tableaux ci-joints.

Le tableau 1 est destiné à cerner les activités des institutions comportant des lits : sevrage, post-cure, hébergement, placement familial, etc..

.../...

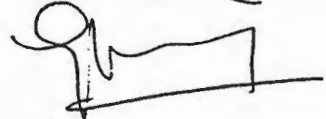
Le tableau 2 est destiné à cerner l'activité des institutions de jour, telle que prise en charge des toxicomanes, des familles, interventions extérieures, etc..

Il convient de remplir un tableau par institution de votre département. De même, si une structure dispose des deux types de prise en charge (avec et sans lits), je vous demanderai de les distinguer et donc de remplir un tableau pour chacune de ses activités.

J'insiste sur le fait qu'il vous appartient de me fournir des éléments chiffrés de la façon la plus précise. Je vous invite pour cela, à vous conformer aux indications figurant dans l'annexe. Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter M^{lle} Josiane GARCINI au 47.65.25.35.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir ces tableaux dûment remplis avant le 1er juin 1987.

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur Général de la Santé,
Le Chef de Service,
Geneviève LAROQUE



ANNEXE

1. Commune aux tableaux 1 et 2

. Ces tableaux ne concernent que les structures financées sur le chapitre 47-15, article 10 du budget de l'Etat.

. Dans le cas où une institution comportant des lits dispose d'un service d'accueil, il conviendra de remplir chacun des tableaux 1 et 2 et de distinguer le personnel et le financement pour chacune des activités.

. Pour le calcul en Equivalent temps plein des personnels, reprendre l'exemple de la circulaire budgétaire DGS/1707/2D du 17 décembre 1986.

. Les frais de fonctionnement sont égaux au total des charges, à l'exclusion des frais de personnel (salaires + charges sociales).

. Pour les autres sources de financement, s'il s'agit de mise à disposition de moyens, précisez la nature de ceux-ci (ex. mobilier, loyer, etc.) et leur valeur en francs .

2. Tableau n° 1

(4) - Le toxicomane effectuant plusieurs séjours dans l'année ne sera compté qu'une fois.

(5) - Exprimez les durées et les délais essentiellement en jours.

3. Tableau n° 2

(5) - Les consultations téléphoniques représentent essentiellement les entretiens de nature thérapeutique, à l'exclusion de toutes conversations de nature administrative ou simplement informative.

- Les différents séjours dans l'année d'un même toxicomane seront comptabilisés ici.

(7) - Il convient de chiffrer le nombre des réunions (et non pas le nombre d'heures passées ou de personnes qui y ont assisté).

(1) Dénomination

DEPARTEMENT

:_:_:_:

NOM DE LA STRUCTURE

:_____:

NBRE DE PLACES AUTORISEES

:_:_:_:

NBRE DE PLACES REELLES

:_:_:_:

(2a) Financement(exclusivement chapitre 47-15,art.10 Budget ETAT)

BUDGET 1986

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

DONT FONCTIONNEMENT

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

(2b)Autres sources de financements

VALEUR

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

ORIGINE

:_____:

:_____:

OU MISE A DISPOSITION DE MOYENS(en Francs)

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

NATURE DE CES MOYENS

:_____:

(3) Personnel(exclusivement chapitre 47-15,art.10 Budget ETAT)

PERSONNEL EN E.T.P.

:_:_: , :_:_:

DONT MEDICAL

:_:_: , :_:_:

(4) Ouverture et activité

NBRE DE JOURS D'OUVERTURE

:_:_:_:

NBRE JOURNEES REALISEES

:_:_:_:_:_:

NBRE TOXICOMANES ACCUEILLIS

:_:_:_:

(5) Séjour

DUREE MOYENNE THEORIQUE DE SEJOUR

:_:_:_:_:

DUREE MOYENNE REELLE DE SEJOUR

:_:_:_:_:

NBRE TOTAL D'ADMISSIONS DANS L'ANNEE

:_:_:_:_:

DELAI MOYEN THEORIQUE D'ADMISSION

:_:_:_:_:

DELAI MOYEN REEL D'ADMISSION

:_:_:_:_:

-TABLEAU REMPLI PAR :

-NOM:

-TELEPHONE

(1) DENOMINATION

DEPARTEMENT

:_:_:_:

NOM DE LA STRUCTURE

:_____:

(2a) Financement (exclusivement chapitre 47-15, art. 10 Budget ETAT)

BUDGET 1986

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

DONT FONCTIONNEMENT

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

(2b) Autres sources de financements

VALEUR

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

ORIGINE

:_____:

:_____:

OU MISE A DISPOSITION DE MOYENS (en Francs)

:_:_: :_:_:_: :_:_:_:

NATURE DE CES MOYENS

:_____:

(3) Personnel (exclusivement chapitre 47-15, art. 10 Budget ETAT)

PERSONNEL EN E.T.P.

:_:_: , :_:_:

DONT MEDICAL

:_:_: , :_:_:

(4) Ouverture

NBRE DE JOURS D'OUVERTURE

:_:_:_:

(5) Activités auprès des toxicomanes

TOTAL TOXICOMANES RECUS

:_:_:_:_:

DONT NOUVEAUX CAS

:_:_:_:_:

ENTRETIENS OU CONSULTATIONS

:_:_:_:_:

CONSULTATIONS TELEPHONIQUES

:_:_:_:_:

(6) Activités auprès des familles

TOTAL FAMILLES RECUES

:_:_:_:_:

DONT NOUVEAUX CAS

:_:_:_:_:

ENTRETIENS OU CONSULTATIONS

:_:_:_:_:

SEANCES DE THERAPIE FAMILIALE

:_:_:_:_:

(7) Activités générales

NBRE DE REUNIONS, DEBATS, RENCONTRES ORGANISES PAR LA STRUCTURE:

:_:_:_:_:_:

NBRE DE REUNIONS, DEBATS, RENCONTRES AUXQUELS LA STRUCTURE A PARTICIPE :

:_:_:_:_:_:

-TABLEAU REMPLI PAR:

-NOM:

-TELEPHONE: